01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **17 juin 2015**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon (Lac-Etchemin) **Gilles Gaudet** (Sainte-Aurélie) **Martine Boulet** (Saint-Benjamin) **Adélard Couture** (Saint-Camille) (Saint-Cyprien) Réjean Bédard **Denis Beaulieu** (Sainte-Justine) Lucie Gagnon (Saint-Louis) **Denis Laflamme** (Saint-Luc) Émile Lapointe (Saint-Magloire) Richard Couët (Saint-Prosper)

Rock Carrier (représentant Sainte-Rose-de-Watford)

Denis Boutin (Sainte-Sabine) **Jean Paradis** (Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sabrina Perreault, adjointe administrative, est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2015-06-01 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 01 OUVERTURE DE LA SÉANCE.
- 02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
- 03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

ORDINAIRE DU 13 MAI 2015, ET SUIVI.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 20 MAI

2015, ET SUIVI.

05 - RENCONTRE(S).

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

08.01 - Émission de certificats de conformité.

08.01.01 - Saint-Prosper - PPCMOI.

08.01.02 - Saint-Magloire.

08.01.03 - Saint-Benjamin.

08.01.04 - Sainte-Rose.

08.02 - Parc Régional Massif-du-Sud : avis de la MRC relativement au projet d'aire protégée au parc régional.

08.03 - Compte-rendu de la réunion du comité hygiène du milieu (PGMR).

08.04 - Rapport PGMR 2014.

08.05 - Avis de motion : adoption du PGMR révisé.

08.06 - Adoption règlement no 120-15 : modification du SAD : ilot Ste-Justine-St-Luc.

08.07 - Avis de la MRC : Demande d'autorisation à la CPTAQ, Saint-Camille.

09 - ADOPTION DE LA LISTE DES OEUVRES D'ART DE LA COLLECTION DES ETCHEMINS.

09.01 - GESTION DE LA COLLECTION D'OEUVRES D'ART DE LA MRC DES ETCHEMINS.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

10.01.01 - Sauvegarder l'intégrité de la maison du patrimoine: Société du Patrimoine de Saint-Magloire.

10.01.02 - Revalorisation d'activités nautiques proenvironnementales: Municipalité de Sainte-Aurélie.

10.01.03 - Aménagement d'une aire de jeux: Oeuvre des terrains de jeux de Sainte-Germaine-Station.

10.01.04 - Travaux de plomberie et achat d'équipement: Club Moto-Neige Langevin.

10.01.05 - Aménagement du gazébo: Municipalité de Sainte-Aurélie.

10.01.06 - Travaux d'aménagement de l'entrée du sud: Municipalité Sainte-Justine.

10.01.07 - Aménagement d'un parc urbain: Municipalité Saint-Camille.

10.02 - Projets régionaux.

10.02.01 - Budget enveloppe régionale.

10.02.02 - Halte-Répit dans les Etchemins: Parentaime Maison de la Famille des Etchemins.

10.02.03 - Réaménagement du parcours du snowboardcross, des glissades et optimisation de la remontée sextuple: Mont-Orignal, coopérative de solidarité.

10.02.04 - Programme de prévention et de réadaptation - Les Etchemins 2015-2016: Pavillon du Coeur Beauce-Etchemins.

10.02.05 - Un « présent » pour la mémoire: Coopérative de solidarité de services d'aide à domicile des Etchemins.

10.02.06 - Rénovation du point de service - Chabotté: Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

11.02 - Boues de fosses septiques

11.03 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et

de la Lutte contre les changements climatiques.

- 11.04 Suivi dossier des employés du CLD.
- 11.05 Comité de développement économique des Etchemins.
- **11.06** Comité de développement économique des Etchemins.
 - 11.06.01 Comité d'investissement des Etchemins.
- 11.07 Dépôt du rapport annuel 2014 du CLD.
- **11.08** Adoption du rapport final du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD).
- **11.09** Résolution pour la signature de l'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le Fonds de développement des territoires (FDT).
- **11.10** Démission de monsieur Richard Couët au sein de deux organismes.
- **11.10.01** Démission de Monsieur Richard Couët au sein de deux organismes.
- **11.11** L'essentiel des Etchemins Étude de faisabilité concernant la récupération du textile.
 - 11.12 Programme SISCA (production maraîchère).
- **11.13** Groupe Ressources Techniques (GRT) Beauce-Appalaches.
- **11.14** Convocation à l'assemblée générale annuelle du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.
 - 11.15 CSSS des Etchemins.
- **11.16** Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).
- **11.17** Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) Fonds local de solidarité (FLS).
- **11.18** Renouvellement du contrat de madame Réjeanne Bilodeau pour l'entretien ménager des bureaux de la MRC des Etchemins.
- **11.19** La restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec.
 - 11.20 Municipalité de Lac-Etchemin.
- **11.21** Adoption du règlement du Code du bâtiment et du Code de sécurité (CBCS).
 - 11.22 Table des préfets.
- **11.23** Fédération québécoise des municipalités (FQM) Grand Rendez-Vous du 3 et 4 juin 2015.
- **11.24** Invitation Moulin La Lorraine Lancement de la saison d'été 2015
 - 11.25 Gouvernement du Québec.
- **11.26** Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- **11.27** Compteurs-intelligents d'Hydro-Québec Comité de Beauce Refuse.
- **11.28** Rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins : 2014-2015.
- **11.29** Demande de certains directeurs généraux directrices générales des municipalités de la MRC des Etchemins.
- **11.30** Plan d'intervention en infrastructures routières locales N/Ref.: 70 300.
 - 11.31 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.
- **11.32** Adoption du compte-rendu de la rencontre du 26 mai 2015 du comité de diversification et de développement de la MRC des Etchemins.
- **11.33** Rapport final Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD).
 - 11.34 Report du dépôt du rôle d'évaluation de trois municipalités.
 - 11.35 Dossier PIIRL.
 - **11.36** Transport collectif.

12 - ADMINISTRATION:

- 12.01 Liste des comptes à payer.
- 12.02 État des encaissements et déboursés.

13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

- 13.01 Communications diverses.
- 13.02 Demandes de subvention.
- **13.03** Inauguration officielle de la Coopérative Saint-Louis-de-Gonzague.
 - 13.04 Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.
- 13.05 Contribution financière dans le cadre de la marche du rein 2015
- **13.06** Avis sur le projet de règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement.
 - 13.07 Cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.
 - 13.08 Spectacle musical « Aimes-tu ma différence? »
- **13.09** Tournoi de golf bénéfice du 150e anniversaire de Lac-Etchemin.
- **13.10** Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).
- **13.11** Politique nationale de la ruralité Pacte rural Rapport final PNR2.
- **13.12** Lettre de Monsieur Richard Lehoux (FQM) Fonds de développement des territoires.
 - 13.13 Société d'aide au développement de la collectivité (SADC).
 - **13.14** Commission de toponymie Municipalité de Saint-Prosper.
- **13.15** Lettre adressée à Madame Dominique Vien par le préfet de la MRC de Lotbinière ainsi que par le maire de Beauceville.
 - 13.16 Transfert des fonds à la MRC.
 - 13.17 Transfert actifs et passifs CLDE.
 - **13.18** Transferts garanties sur prêts.
 - 13.19 Municipalité de Sainte-Justine.
 - 13.20 Prix hommage 2015 de la MRC des Etchemins.
 - 13.21 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).
 - 13.22 Groupe Action Tandem et Agence Pixi.
- **14** VARIA.
- 15 PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 16 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2015-06-02 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2015, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 20 MAI 2015, ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

- Dominic Gagné Projet loisir MRC (reporté).
- Présentation « Services aux aînées » par Audrey Mercier.
- Monsieur Adélard Couture explique sa rencontre avec le ministre Coiteux qui a eu lieu le 22 mai dernier.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.

• Aucun dossier.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

08.01 - Émission de certificats de conformité.

2015-06-03

08.01.01 Saint-Prosper - PPCMOI.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 1^{er} juin 2015, par résolution no 15-06-173, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suite à une demande qui lui a été adressée à l'égard d'un bâtiment sis au 1935, 8^e Rue (lot 3 947 271);

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté dans le cadre de ce PPCMOI a été jugé par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper conforme aux objectifs de son plan d'urbanisme et que la demande respecte les critères d'évaluation compris au règlement 05-2013 de la municipalité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE ce PPCMOI a franchi l'ensemble des étapes auprès de la susdite municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC doit émettre un certificat de conformité eu égard au schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins entérine la résolution no 15-06-173 telle d'adoptée par la Municipalité de Saint-Prosper et estime que le PPCMOI est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-06-04

08.01.02 Saint-Magloire.

-

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté le 4 mai 2015, les règlements nos 294-15, 295-15 et 296-15;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement) ainsi que pour la concordance avec le règlement provincial Q-2, R.35 en matière de prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 294-15, 295-15 et 296-15 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-06-05

08.01.03 Saint-Benjamin.

-

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté le 1^{er} juin 2015, les règlements nos 372-15, 373-15, 374-15 et 375-15;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma

d'aménagement), adapter certains articles présentant des difficultés d'application, ainsi que pour assurer la concordance avec le règlement provincial Q-2, R.35 en matière de prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 372-15, 373-15, 374-15 et 375-15 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-06-06

08.01.04 Sainte-Rose.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose de-Watford a adopté le 1^{er} juin 2015, les règlements nos 03-2015, 04-2015, 05-2015 et 06-2015;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de procéder à la concordance avec le règlement no 118-14 de la MRC (schéma d'aménagement), adapter certains articles présentant des difficultés d'application, ainsi que pour assurer la concordance avec le règlement provincial Q-2, R.35 en matière de prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 03-2015, 04-2015, 05-2015 et 06-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2015-06-07

08.02 - Parc Régional Massif-du-Sud : avis de la MRC relativement au projet d'aire protégée au parc régional.

CONSIDÉRANT la demande d'avis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) relativement à la proposition déposée par le MDDELCC dans le cadre de la consultation pour l'implantation d'une aire protégée dans le Parc Régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT que cette proposition tient compte de l'avis régional concernant l'identification de réserves de biodiversité sur le territoire public de la région Chaudière-Appalaches, adopté le 27 février 2015 par la Conférence des élus (CRÉ);

CONSIDÉRANT qu'au dépôt de cet avis régional, les MRC de Bellechasse et des Etchemins ont réitéré le fait qu'il est nécessaire de bien évaluer la proposition de l'aire protégée en fonction de son étendue ainsi que des usages et des activités permis;

CONSIDÉRANT que sa présence ne sera pas sans avoir un impact certain sur l'aménagement et le développement du Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT que c'est sous l'optique d'une vocation multiressource que les MRC de Bellechasse et des Etchemins ont procédé à la création de ce Parc, et que cette vocation est reconnue par l'entente générale pour l'exploitation du Parc en 2001 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette vocation multiressource signifie pour le milieu à la fois le développement du potentiel de ce territoire, l'utilisation optimale et harmonieuse de l'ensemble des ressources et le souci de la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le Parc, ayant fait l'objet d'une révision du plan d'aménagement et de gestion qui a été déposé au MERN en 2013, constitue maintenant un milieu structuré reconnu par le Gouvernement et ses ministères concernés;

CONSIDÉRANT que les MRC estiment que l'ajout d'un autre cadre de planification, en l'occurrence une aire protégée de type réserve de biodiversité, ne peut qu'ajouter à la complexité de la gestion du Parc;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une aire protégée implique que certaines orientations et actions proposées par le Parc pourront diverger de l'objectif de conservation exclusive à une aire protégée;

CONSIDÉRANT que des usages ou activités à caractère récréotouristiques risquent d'être sérieusement limités et même interdits,

suite aux nouvelles mesures de protection;

CONSIDÉRANT que des projets de travaux seront éventuellement évalués et que la gestion administrative sera alourdie par des mesures de contrôle supplémentaires de la part du ministère concerné;

CONSIDÉRANT qu'en raison de toutes ces considérations, les MRC estiment nécessaire de bien cibler la portée et la mise en place de l'aire protégée afin d'obtenir toute la latitude nécessaire pour consolider socialement et financièrement le Parc régional du Massif du Sud;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN

ET RÉSOLU

De faire savoir au MERN que la MRC des Etchemins sera en accord avec l'implantation d'une aire protégée en autant que le Parc régional soit reconnu à l'intérieur du plan de conservation comme ayant un statut particulier afin de compenser aux inconvénients vécus par l'implantation d'une aire protégée dans le Parc, ce qui lui confèrera notamment:

1. Une participation au comité formé pour l'élaboration du plan de conservation qui devra être constitué à la fois de représentants du gouvernement mais également de gestionnaires du Parc. Ce comité devra rendre compte de ses orientations aux MRC;

2. Que le plan de conservation soit approuvé par les MRC;

- 3. La révision régulière du plan de conservation afin de tenir compte de l'évolution du territoire et des mises à jour conséquentes du plan d'aménagement du Parc;
- 4. La recherche de l'harmonisation et de l'assouplissement des conditions d'aménagement rattachés aux différents statuts particuliers déjà existants sur le territoire (les EFE, le refuge biologique, l'habitat de la grive de bicknel, etc..);
- 5. Des procédures d'autorisation pour les travaux ou activités suffisamment souples afin de ne pas nuire à la gestion efficiente du Parc. Les usages et les activités extensives devront être permises sans l'obtention de nouvelles autorisations;
- 6. L'assurance que les pouvoirs et responsabilités délégués aux MRC dans l'Entente de délégation de gestion foncière (2009, et addenda no.1, 2011) seront maintenus et que ces dernières pourront continuer d'exercer leurs compétences dans l'aire protégée, et plus spécifiquement dans la zone de récréation principale et sur le site ponctuel d'aménagement récréotouristique;
- 7. L'assurance que les projets présentés par les gestionnaires du Parc seront évalués avec diligence et advenant l'exigence d'études plus approfondies, qu'une aide financière appropriée soit accordée;
- 8. L'atteinte de certains avantages notamment pour ce qui concerne la possibilité d'une gestion future de la chasse sur le territoire et la mise en place d'un observatoire sur le sentier G.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.03 - Compte-rendu de la réunion du comité hygiène du milieu (PGMR).

Compte-rendu de la réunion du comité hygiène du milieu tenu le 27 mai 2015 est déposé.

2015-06-08 08.04 - Rapport PGMR 2014.

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC, en vertu des dispositions du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au *Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques*, et ce avant le 30 juin de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un rapport préparé par le coordonnateur du service de l'aménagement a été transmis à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux travaux réalisés en 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2014.

QUE ce rapport soit transmis au *Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques* tel que déposé.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.05 - Avis de motion : adoption du PGMR révisé.

Avis de motion

Je, Denis Laflamme, donne avis de motion qu'un règlement concernant le Plan de gestion des matières résiduelles sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins.

Denis Laflamme, maire

08.06 - Adoption règlement no 120-15 : modification du SAD : ilot Ste-Justine-St-Luc.

Sujet reporté.

2015-06-09

08.07 - Avis de la MRC : Demande d'autorisation à la CPTAQ, Saint-Camille.

Avis à transmettre à la CPTAQ relativement à un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout; municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

Conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Commission adresse une demande d'avis par lequel la MRC doit transmettre ses recommandations selon les 10 critères de l'article 62 de la susdite loi.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout à l'extérieur du périmètre urbain de Saint-Camille-de-Lellis, la CPTAQ demande un avis à la MRC à l'égard de ce projet localisé en zone agricole permanente (dossier 409918, CPTAQ);

CONSIDÉRANT l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles préparée par M. Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, et déposée en annexe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT

ET RÉSOLU:

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins estime que la demande d'autorisation préparée par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis devrait être accordée et ce considérant l'analyse des critères de l'article 62; laquelle analyse fait partie intégrante de la présente résolution (voir annexe).

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Annexe à la résolution 2015-06-09

ANALYSE DU DOSSIER vs L'ARTICLE 62 de la LPTAAQ

Dossier: 409918, Saint-Camille-de-Lellis

1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :

Les sols sont de classes 5-P (60%) et 7-PW (40%); donc des sols

présentant des limitations à la pratique agricole (pierrosité et excès d'humidité)(réf. ARDA).

2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :

De par la nature du projet, soit le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout, l'implantation de ces infrastructures, une fois en place, ne limite d'aucune façon la possibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture.

3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Encore ici, compte tenu de la nature du projet, la MRC considère qu'il n'y aura aucune conséquence sur les activités et le développement de l'agriculture.

4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :

Idem au point précédent (3).

5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :

Le prolongement de ces infrastructures ne peut, de toute évidence, se réaliser ailleurs qu'en bordure de la route 204 et face aux 3 résidences à desservir.

6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :

La MRC considère que l''homogénéité du milieu n'est aucunement remise en cause dans le cadre de ce projet.

7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :

Aucun effet sur les ressources eau et sol.

8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :

Compte tenu de la nature du projet, ce critère n'est pas applicable. Par ailleurs, aucun morcellement ne sera réalisé. Seule une servitude sera inscrite au registre foncier.

9° l'effet sur le développement économique de la région sur

preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :

Il n'y a pas d'effet direct notable sur le développement économique.

10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :

Ce critère n'est pas applicable.

2015-06-10 09 - ADOPTION DE LA LISTE DES OEUVRES D'ART DE LA COLLECTION DES ETCHEMINS.

ATTENDU QUE le CLD des Etchemins a acquis au fil des ans des œuvres d'art lors des concours annuels organisés par le musée Marius Barbeau;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins possède également des œuvres d'art acquises lors des mêmes concours annuels;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins a mis fin aux activités du Centre local de développement des Etchemins le 31 mai dernier en prenant possession de tous les actifs et passifs de cet organisme tel que permis par la Loi 28 adoptée le 21 avril 2015 par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ladite liste globale est jointe à la présente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE les œuvres d'art appartenant antérieurement au CLD des Etchemins soient et sont intégrées à la collection d'œuvres d'art que possède la MRC des Etchemins.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-11 09.01 - GESTION DE LA COLLECTION D'OEUVRES D'ART DE LA MRC DES ETCHEMINS.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le Comité culturel de la MRC des Etchemins soit et est le responsable de la gestion de la Collection des œuvres d'art de la MRC des Etchemins, le tout appliqué selon les règles de l'art et les obligations qui lui sont imparties.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

• Compte rendu du comité technique sur la ruralité du 9 juin 2015.

10.01 - Projets locaux.

2015-06-12 10.01.01 Sauvegarder l'intégrité de la maison du patrimoine: Société du Patrimoine de Saint-Magloire.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET.

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 20 000.00 Coût du projet: 25 000.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 20 000,00 \$ à la Société du Patrimoine de Saint-Magloire pour le projet Sauvegarder l'intégrité de la maison du patrimoine. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 de la Municipalité de Saint-Magloire. Le versement est conditionnel à la réception de la 2^e soumission et des états financiers de l'organisme. De plus, et dans le cas où les coûts pour la réalisation des travaux dans la deuxième soumission sont inférieurs à 25 000 \$, la Société du Patrimoine devra indiquer les autres travaux qu'elle va réaliser.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-13 10.01.02 Revalorisation d'activités nautiques proenvironnementales: Municipalité de Sainte-Aurélie.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 18 828.25\$ Coût du projet: 30 458.54\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 18 828,25 \$ à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le projet Revalorisation d'activités nautiques pro-environnementales. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 de la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-14 10.01.03 Aménagement d'une aire de jeux: Œuvre des terrains de jeux de Sainte-Germaine-Station.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par l'œuvre des terrains de jeux de Ste-Germaine-Station et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 10 153.15\$ Coût du projet: 12 690.93\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 10 153,15 \$ à l'Oeuvre des terrains de jeux Ste-Germaine-Station pour le projet Aménagement d'une aire de jeux. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 de la Municipalité de Lac-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-15 10.01.04 Travaux de plomberie et achat d'équipement: Club Moto-Neige Langevin.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME.

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Club Moto-Neige Langevin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 4 567.59\$ Coût du projet: 5 789.79\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 4 567,59 \$ au Club Moto-Neige Langevin pour le projet Travaux de plomberie et achat d'équipement. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 de la Municipalité de Sainte-Justine.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-16 10.01.05 Aménagement du gazébo: Municipalité de Sainte-Aurélie.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 10 859.00\$ Coût du projet: 13 574.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 10 859,00 \$ à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le projet Aménagement du gazébo. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2015-2016 de la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-17 10.01.06 Travaux d'aménagement de l'entrée du sud: Municipalité Sainte-Justine.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE.

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 34 567.59\$ Coût du projet: 46 783.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 34 567,59 \$ à la Municipalité de Sainte-Justine pour le projet Travaux d'aménagement de l'entrée sud. Le versement d'une somme de 31 758,05 \$ se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 et 2015-2016 de la Municipalité de Sainte-Justine. Le versement d'un somme supplémentaire de 2 809,54 \$ se fera à même l'enveloppe budgétaire 2015-2016 dans le cas où ce montant retenu par la MRC ne sert pas à financer la part du milieu pour le salaire des agents ruraux. Le versement est conditionnel à la réception de l'approbation du projet par le ministère des transports.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-18 10.01.07 Aménagement d'un parc urbain: Municipalité Saint-Camille.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Camille et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 49 239.70\$ Coût du projet: 93 900.25\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique

conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 49 239,70 \$ à la Municipalité de Saint-Camille pour le projet Aménagement d'un parc urbain. Le versement d'une somme de 45 704,74 \$ se fera à même l'enveloppe budgétaire 2014-2015 et 2015-2016 de la Municipalité de Sainte-Camille. Le versement d'un somme supplémentaire de 3 534,96 \$ se fera à même l'enveloppe budgétaire 2015-2016 dans le cas où ce montant retenu par la MRC ne sert pas à financer la part du milieu pour le salaire des agents ruraux. Le versement est conditionnel à la réception des soumissions et de la résolution du conseil municipal appuyant le projet et autorisant la signature des documents.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

10.02 - Projets régionaux.

2015-06-19 10.02.01 Budget enveloppe régionale.

Le budget disponible à l'enveloppe régionale est remis aux membres du comité pour faire le suivi des sommes disponibles.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande au comité technique de la ruralité d'établir une politique sur les projets devant être imputés à l'enveloppement régional du pacte rural.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-20 10.02.02 Halte-Répit dans les Etchemins: Parentaime Maison de la Famille des Etchemins.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON.

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par Parentaime Maison de la famille des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe régionale de la M.R.C. des Etchemins soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 10 000.00\$ Coût du projet: 48 000.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 10 000 \$ à Parentaime Maison de la Famille des Etchemins pour le projet Halte-

Répit dans les Etchemins. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire régionale 2014-2015 du Pacte rural.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-21

10.02.03 Réaménagement du parcours du snowboardcross, des glissades et optimisation de la remontée sextuple: Mont-Orignal, coopérative de solidarité.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Mont-Orignal, coopérative de solidarité et devant être imputé à l'enveloppe régionale de la M.R.C. des Etchemins soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 5 000.00\$ Coût du projet: 29 793.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 5 000 \$ à Mont-Orignal, coopérative de solidarité pour le projet Réaménagement du parcours du snowboardcross, des glissades et optimisation de la remontée sextuple. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire régionale 2014-2015 du Pacte rural.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-22

10.02.04 Programme de prévention et de réadaptation - Les Etchemins 2015-2016: Pavillon du Cœur Beauce-Etchemins.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Fondation et Pavillon du Cœur Beauce-Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe régionale de la M.R.C. des Etchemins soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée: 6 000.00\$ Coût du projet: 12 050.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 6 000 \$ à la Fondation et Pavillon du cœur Beauce-Etchemins pour le projet Programme de prévention et de réadaptation- Les Etchemins 2015-2016. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire régionale 2014-2015 du Pacte rural.

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique recommandent au Conseil de la MRC de se questionner sur les précédents créés en acceptant un dossier dans le secteur de la santé, sur la pérennité du projet présenté et sur les aspects structurants du projet.

QUE le préfet, Monsieur Hector Provençal, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

10.02.05 Un « présent » pour la mémoire: Coopérative de solidarité de services d'aide à domicile des Etchemins.

Les membres du comité technique recommandent au Conseil de la MRC de se questionner sur les précédents créés en acceptant un dossier dans le secteur de la santé, sur la pérennité du projet présenté et sur les aspects structurants du projet.

10.02.06 Rénovation du point de service - Chabotté: Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins.

Les membres du comité technique recommandent au Conseil de la MRC de se questionner sur les aspects structurants du projet.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

11.02 - Boues de fosses septiques

- Dépôt du rapport de la firme SNC Lavalin.
- Suivi du dossier des boues de fosses septiques.

11.03 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

• Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques diffuse sur son site Web les registres publics de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les recherches peuvent être effectuées par MRC et par municipalité sur un territoire donné. Il est également possible d'extraire les données directement et d'exporter les résultats dans un fichier Excel.

11.04 - Suivi dossier des employés du CLD.

Aucun suivi.

2015-06-23 11.05 - Comité de développement économique des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le document « Règles de fonctionnement » du Comité de Développement Économique des Etchemins soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-24 11.06 - Comité de développement économique des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE les quatre (4) personnes suivantes soient et sont nommés membres votants du Comité de Développement Économique des Etchemins:

Monsieur Éric Lachance, membre affaire Monsieur Jeannot Provençal, membre affaire Monsieur Mario Pouliot, membre affaire Monsieur Richard St-Onge, représentant FTQ

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-25 11.06.01 Comité d'investissement des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE soit et est adopté par la présente la formation du « Comité d'investissement des Etchemins »;

QUE ce comité soit formée de cinq (5) membres issus du Comité de Développement Économique des Etchemins (DÉE);

QU'un seul élu soit nommé par les membres du Comité de Développement Économique des Etchemins (DÉE) pour siéger sur ledit Comité d'investissement;

QUE les règles de fonctionnement dudit comité soient les mêmes (mais adaptées) que celles du comité de Développement Économique des Etchemins (DÉE).

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

11.07 - Dépôt du rapport annuel 2014 du CLD.

- Lettre avis de fermeture du CLD des Etchemins.
- Rapport annuel 2014 CLD.

2015-06-26 11.08 - Adoption du rapport final du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE soit et est adopté le rapport final du FSTD tel que présenté.

QUE le rapport soit acheminé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-27

11.09 - Résolution pour la signature de l'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le Fonds de développement des territoires (FDT).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le préfet de la MRC des Etchemins, Monsieur Hector Provençal, soit et est autorisé à signer l'entente (à venir) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le Fonds de développement des territoires (FDT).

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-28

11.10 - Démission de monsieur Richard Couët au sein de deux organismes.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU,

QUE soit et est accepté la démission de Monsieur le maire Richard Couët à titre de représentant de la MRC des Etchemins au sein des deux (2)

organismes suivants:

- Centre Universitaire des Appalaches;
- COBARIC.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-29 11.10.01 Démission de Monsieur Richard Couët au sein de deux organismes.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON.

ET RÉSOLU

QUE suite à la démission de Monsieur le maire Richard Couët des postes mentionnés en titre.

QUE Madame la mairesse Lucie Gagnon soit et est nommée représentante de la MRC des Etchemins pour siéger au Conseil d'administration du Centre Universitaire des Appalaches.

QU'une lettre soit adressée à l'organisme COBARIC afin d'aviser que ce poste sera comblé ultérieurement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

11.11 - L'essentiel des Etchemins - Étude de faisabilité concernant la récupération du textile.

• Tableau quote-part Essentiel 2015.

2015-06-30 11.12 - Programme SISCA (production maraîchère).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON.

ET RÉSOLU

QUE la demande de prolongation du mandat des opérations du projet SISCA, dont la chargée de projet est Madame Mélina Lévesque, soit et est acceptée pour la date maximale du 31 octobre 2015 en remplacement de la date initiale prévue qui était le 30 septembre 2015.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

11.13 - Groupe Ressources Techniques (GRT) - Beauce-Appalaches.

• Suivi du dossier.

11.14 - Convocation à l'assemblée générale annuelle du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins.

Convocation à l'assemblée générale annuelle du CJE les Etchemins qui aura lieu le jeudi 18 juin 2015.

2015-06-31 11.15 - CSSS des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD.

ET RÉSOLU

QUE soit suspendue la participation de la MRC des Etchemins au Programme d'adaptation de domicile (PAD) par manque de ressource humaine disponible à la MRC des Etchemins actuellement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

11.16 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

- Réhabilitation du réseau routier local Modalités d'application 2015-2016 (RRRL) (point d'information).
- Convocation d'une rencontre d'information avec les directeurs généraux et directrices générales des municipalités de la MRC des Etchemins.

11.17 - Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) - Fonds local de solidarité (FLS).

• Suivi de la rencontre avec madame Kathleen Matteau du 9 juin 2015.

2015-06-32

11.18 - Renouvellement du contrat de madame Réjeanne Bilodeau pour l'entretien ménager des bureaux de la MRC des Etchemins.

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins est échu depuis le 6 juin 2015;

ATTENDU QUE Madame Réjeanne Bilodeau se dit intéressée à renouveler le contrat d'entretien ménager pour la période du 7 juin 2015 au 6 juin 2016;

ATTENDU QUE Madame Réjeanne Bilodeau demande certains ajustements au niveau de sa rémunération (voir proposition jointe);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE soit proposé une augmentation de 2 % du contrat antérieur qui était de 16 350,00 \$ (2014-2015), soit la somme de 327,00 \$ pour un montant total de 16 677,00 \$ payable en cinquante-deux (52) versements.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

11.19 - La restructuration du réseau des offices d'habitation du Ouébec.

• Document d'information concernant la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec.

2015-06-33 11.20 - Municipalité de Lac-Etchemin.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE.

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la résolution No 118-06-2015 cijointe.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2015-06-34 11.21 - Adoption du règlement du Code du bâtiment et du Code de sécurité (CBCS).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON.

ET RÉSOLU

QUE le règlement du Code du bâtiment et du Code de sécurité soit et est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2015-06-35 11.22 - Table des préfets.

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches cessera ses activités le 31 mars 2016 comme toutes les autres Conférences à travers le Québec (Loi 28 adoptée par le gouvernement du Québec le 21 avril 2015);

ATTENDU QU'une table de transition a été mise en place et est responsable des suivis de la fermeture de la CRÉ de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la table des préfets de Chaudière-Appalaches désire créer une instance de concertation régionale sur son territoire;

ATTENDU QUE lors de la tenue de la Conférence des préfets tenu à la MRC de Montmagny le 12 juin dernier, il a été recommandé à toutes les MRC du territoire de proposer à leur Conseil de MRC respectif le dépôt du document intitulé « Table des élus » incluant un budget d'adhésion de 20 000,00 \$ pour assurer le fonctionnement de cette « Table »;

ATTENDU QUE lors de la séance régulière de la MRC des Etchemins tenue le 17 juin dernier, le document « Table des élus » a été présenté à tous les membres du Conseil:

ATTENDU QUE des frais d'adhésion de l'ordre de vingt mille dollars (20 000,00 \$) sont exigibles pour fins de fonctionnement de ladite Table;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

QUE soit accepté le document intitulé « Table des élus »;

QUE soit accepté également les frais d'adhésion de vingt mille dollars (20 000,00 \$) pour le fonctionnement de la table pour une durée d'un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2016;

10 votes pour la proposition (81,6 % de la population)

3 votes contre la proposition (18,4 % de la population)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2015-06-36 11.23 - Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Grand Rendez-Vous du 3 et 4 juin 2015.

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET.

ET RÉSOLU

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent:

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiquement au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègrement de la reddition de comptes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

11.24 - Invitation Moulin La Lorraine - Lancement de la saison d'été 2015.

• Invitation pour le lancement de la saison d'été 2015 et au vernissage de *L'heure bleue, un aperçu de la Collection de la Caisse de dépôt et placement du Québec*, samedi le 20 juin à 13 h 00. Présence d'un maire à l'événement.

11.25 - Gouvernement du Québec.

• Lettre de la Ministre des Relations internationales et de la Francophonie confirmant l'accompagnement de son ministère pour la réalisation du projet présenté (*Processus et mécanisme de la gouvernance locale: contractualisation, participation citoyenne et engagement des jeunes pour un développement durable des territoires.* Échanges d'expériences et appropriation des mécanismes entre territoires).

11.26 - Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

• Vérification de l'intégration des dispositions de la *Politique de* protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales.

2015-06-37 11.27 - Compteurs-intelligents d'Hydro-Québec Comité de Beauce Refuse.

ATTENDU QUE Monsieur Rock Carrier, représentant de la Municipalité de Sainte-Rose de Watford, fait la proposition d'appuyer la demande du comité « Beauce refuse » concernant l'installation, par Hydro-Québec, des nouveaux compteurs-intelligents sur le territoire de la Beauce;

ATTENDU QU'après discussion et opposition de certains membres du Conseil, le préfet demande le vote.

6 votes pour appuyer la proposition (28,42 % de la population)

7 votes contre l'appui de la proposition (71,58 % de la population)

REJETÉ À LA MAJORITÉ.

- 11.28 Rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins : 2014-2015.
 - Rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins pour l'année 2014-2015 présenté au comité de sécurité publique de la MRC.
- 11.29 Demande de certains directeurs généraux directrices générales des municipalités de la MRC des Etchemins.
- 11.30 Plan d'intervention en infrastructures routières locales N/Ref.: 70 300.
 - Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a reçu le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) révisé de la MRC des Etchemins. Après l'analyse du rapport final, le MTQ émet un avis favorable avec quelques réserves.
- 11.31 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.
 - Documents liés au contrat de prêt de Fonds local d'investissement (FLI).
- 2015-06-38

 11.32 Adoption du compte-rendu de la rencontre du 26 mai 2015 du comité de diversification et de développement de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME.

ET RÉSOLU

QUE soit accepté le compte-rendu du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-39 11.33 - Rapport final - Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE soit accepté le tableau final 2007-2014 du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-40 11.34 - Report du dépôt du rôle d'évaluation de trois municipalités.

ATTENDU QUE le service d'évaluation de la Municipalité régionale de comté des Etchemins doit déposer le rôle d'évaluation modernisé avant le 16 septembre 2015;

ATTENDU QUE les trois (3) municipalités visées par ledit dépôt de rôle sont les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Camille-de-Lellis;

ATTENDU QUE l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale permet, sur acceptation du ministère, de reporter le dépôt du rôle à une date ultérieure mais qui ne peut être postérieure au 1er novembre de l'année visée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

DE reporter au plus tard le 31 octobre 2015 le dépôt des rôles fonciers des municipalités suivantes: Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-41 11.35 - Dossier PIIRL.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET.

ET RÉSOLU

QUE soit adopté tel que présenté le budget soumis par la firme CIMA + dans le cadre de la présentation complète du dossier du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) aux directeurs généraux et directrices générales de la MRC des Etchemins.

Détails du budget:

- Modification et adaptation de la présentation aux DG: 684,00 \$
- Transmission des données numériques
 Séparation et présentation des données par municipalité: 2 962,00 \$
 Préparation des envois et livraison des documents: 92,00 \$
- Présentation aux DG (Camille seulement) et accompagnement: 613,00 \$ Pour un montant total de 4 551,00 \$ (plus les taxes applicables)

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2015-06-42 11.36 - Transport collectif.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE soit demandé au ministère des transports du Québec (MTQ) d'ajuster notre demande d'aide financière concernant le transport collectif du territoire majoré de six cent soixante-dix-huit dollars (678,00 \$) pour une aide totale du ministère de cent dix mille six cent soixante-dix-huit dollars (110 678,00 \$) au lieu de cent dix mille dollars (110 000,00 \$) initialement demandée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

12 - ADMINISTRATION:

2015-06-43 12.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-seize cents (586 527,96 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

- 13.01 Communications diverses.
- 13.02 Demandes de subvention.

Aucune demande.

13.03 - Inauguration officielle de la Coopérative Saint-Louis-de-Gonzague.

 Martin Roy représentera la MRC des Etchemins lors de l'inauguration officielle de la Coopérative à Saint-Louis-de-Gonzague qui a lieu le mercredi 3 juin 2015 à 17 h 00 à l'édifice municipal.

13.04 - Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

• Lettre reçue concernant la diminution des distances séparatrices par l'application du facteur d'atténuation pour le recouvrement d'une structure d'entreposage avec une toile en géomembrane.

13.05 - Contribution financière dans le cadre de la marche du rein 2015.

Aucune contribution financière de la MRC des Etchemins pour la présente demande.

13.06 - Avis sur le projet de règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement.

 Résolution du Conseil de la municipalité de Saint-Magloire concernant le projet de règlement no 120-15 visant à modifier le règlement no 78-05, relatif au schéma d'aménagement et de développement.

13.07 - Cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

 Accusé réception de notre lettre adressée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

13.08 - Spectacle musical « Aimes-tu ma différence? »

Entente de partenariat pour le spectacle musical intitulé « Aimestu ma différence? » qui sera présenté le samedi 17 octobre 2015 à 19 h 30 à l'Auditorium de l'école des Appalaches de Sainte-Justine.

13.09 - Tournoi de golf bénéfice du 150e anniversaire de Lac-Etchemin.

- Invitation au 3e tournoi de golf bénéfice qui se tiendra le 29 août prochain au Club de Golf de Lac-Etchemin.
- Lettre d'invitation et le formulaire d'inscription pour le tournoi de golf bénéfice du 150e anniversaire de Lac-Etchemin qui se tiendra le samedi 29 août 2015 au Club de golf de Lac-Etchemin.

13.10 - Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

• C'est sous le thème *Au cœur de l'action* que se tiendra le 74e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le 24, 25 et 26 septembre 2015.

13.11 - Politique nationale de la ruralité - Pacte rural Rapport final PNR2.

 Accusé réception de notre résolution d'adoption du tableau final dans le cadre du Pacte rural II de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et qu'ils procéderont à l'analyse de notre document.

13.12 - Lettre de Monsieur Richard Lehoux (FQM) - Fonds de développement des territoires.

• Lettre de Monsieur Richard Lehoux de la FQM qui invite les préfets à analyser l'aide consentie par M. Pierre Moreau à notre MRC au Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'exercice financier 2015-2016.

13.13 - Société d'aide au développement de la collectivité (SADC).

• Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de la SADC Bellechasse-Etchemins.

13.14 - Commission de toponymie - Municipalité de Saint-Prosper.

• Lettre informant que la Commission de toponymie a officialisé 56 odonymes pour désigner des voies de communication situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Prosper.

13.15 - Lettre adressée à Madame Dominique Vien par le préfet de la MRC de Lotbinière ainsi que par le maire de Beauceville.

 Des représentants de la coalition « Touche pas à mes régions! » ont rencontré le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard.

13.16 - Transfert des fonds à la MRC.

• Résolution 2015CA-x1330 pour le transfert de tous les fonds d'investissement à la MRC des Etchemins.

13.17 - Transfert actifs et passifs CLDE.

• Résolution 2015CA-x1333 pour le transfert de tous les actifs et passifs restants au 31 mai 2015 à la MRC des Etchemins.

13.18 - Transferts garanties sur prêts.

• Résolution 2015CA-x1335 du CLD des Etchemins pour les transferts de garanties sur prêts du CLD à la MRC.

13.19 - Municipalité de Sainte-Justine.

• Résolution 5-05-15 concernant la réforme des structures du logement HLM

13.20 - Prix hommage 2015 de la MRC des Etchemins.

Prix hommage des Etchemins

Entreprises 1-5 employés: Camping Lac-Etchemin / Les orthèses Audet / Maki Communications Graphiques

Entreprise 6-15 employés: Atelier Pruno / **Groupe Action Tandem** / Radio Bellechasse-Etchemins

Entreprise 16 employés +: Manoir Lac-Etchemin / Mont-Orignal

Bénévole: Bibianne Ferland / Caroline Drapeau / Michel Bélanger

Attrait touristique: Camp forestier de St-Luc / Éco-Parc des Etchemins / Le site des Pères Trappistes

Municipalité: Saint-Camille / Saint-Luc / Saint-Magloire

Jeune impliqué: Catherine Poulin / Marie-Catherine Boulanger

Jeune entrepreneur: Isabelle Grégoire / Jenny Bernard / Samuel Pépin

Distinction jeunesse: Alexendra Vachon

Initiative culturelle: Mélanie Fortin / Pique-nique des créateurs / Théâtre des Gens d'ici

Association / organisme communautaire: L'Essentiel / Nouvel Essor / Parent'aime

Événement: Le Marché de Noël / Le Showbusiness / **Le Tournoi des Maître**

Coup de cœur: Le Marché de Noël

13.21 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

 Ristourne attribuée à la MRC des Etchemins au montant de 1 158,00 \$.

13.22 - Groupe Action Tandem et Agence Pixi.

• Lettre de remerciement pour la soirée des Prix hommage des Etchemins.

2015-06-44 14 - VARIA.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitation soit transmise aux seize (16) personnes de la MRC des Etchemins s'étant vu remettre la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec tant pour les aînés (argent) que pour la jeunesse (bronze) lors de la cérémonie tenue à Saint-Georges de Beauce le 17 mai dernier.

Madame Thérèse Blanchet (Saint-Cyprien-des-Etchemins)

Madame Louisette Dallaire (Saint-Camille-de-Lellis)

Monsieur Marius Deblois (Sainte-Justine)

Monsieur Pierre Grenier (Saint-Prosper)

Madame Roberte Labonté (Sainte-Justine)

Madame Justine Lapointe (Saint-Cyprien-des-Etchemins)

Monsieur Ernest Larochelle (Saint-Prosper)

Madame Marguerite Larochelle Tanguay (Saint-Prosper)

Madame Pauline Poulin Gagné (Saint-Prosper)

Madame Céline Rodrigue Larochelle (Saint-Prosper)

Monsieur Françis Bisson (Saint-Luc-de-Bellechasse)

Monsieur Steeven Bolduc (Saint-Benjamin)

Madame Andrée-Anne Bouchard (Saint-Prosper)

Madame Audrey Cayouette (Sainte-Justine) Madame Amélie Nadeau (Lac-Etchemin) Madame Geneviève Vachon (Sainte-Justine)

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

2015-06- 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE. 45

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h45.

	ADOPTEE UNANIMEMENT.
PRÉFET	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER